



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE ET VILAINE

Direction Départementale des Territoires de la Mer

**DEMANDE D'UNE ATTESTATION DE MEUTE
CHASSE A COURRE**

PREMIERE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

CONFIRMATION

MODIFICATION

NOM DE L'EQUIPAGE :

STATUT DE L'EQUIPAGE ¹ :

NOM ET ADRESSE DU (OU DES) MAITRE(S) D'EQUIPAGE:

..... TEL :

.....

..... TEL :

NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT² :

.....

.....

NOMS ET ADRESSES DES SUPPLEANTS :

.....

.....

NOMS ET ADRESSES DES MEMBRES DU BUREAU :

.....

.....

ANIMAL CHASSE :

ADRESSE DU CHENIL PRINCIPAL :

..... TEL :

COMPOSITION DE LA MEUTE (chiens du 6ème groupe, tatoués et vaccinés) : Race :

PIECES A JOINDRE :

- L'AVIS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES EQUIPAGES DE VENERIE (60 RUE DES ARCHIVES – 75003 PARIS),
- L'AVIS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS - Beauregard 35630 ST SYMPORIEN.
- LA LISTE DES CHIENS (DU 6 EME GROUPE), COMPORTANT LE NOM, LE N° DE TATOUAGE ET LA RACE,
- UNE COPIE DES CARTES DE TATOUAGE ,
- LA LISTE DES TERRITOIRES SUR LESQUELS L'EQUIPAGE DISPOSE DU DROIT DE CHASSER A COURRE,
- LES NOMS ET ADRESSES DES MEMBRES DE L'EQUIPAGE,

FAIT A :, LE

SIGNATURE

¹ Personne physique, Association régie par la loi de 1901, Société civile, autre forme de personne morale.

² Seulement s'il s'agit d'une personne morale

L'absence de réponse pendant plus de deux mois par la DDTM vaut décision de rejet.

(Réf : Articles L. 420-3, L. 424-4, R 424-4 et R 425-5 du code de l'environnement ; Arrêté du 18 mars 1982, relatif à l'exercice de la vènerie, modifié par l'arrêté du 23 juillet 1993)